

## 17.—Personnes tuées ou blessées par les chemins de fer au cours des années civiles 1929-31.

(A) ACCIDENTS RÉSULTANT DU MOUVEMENT DES TRAINS, DES LOCOMOTIVES OU DES WAGONS.

Victimes et causes.	1929.		1930.		1931.	
	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.
<b>Victimes—</b>						
Voyageurs.....	20	406	15	488	3	369
Employés.....	104	2,028	81	1,477	42	1,131
Piétons circulant sur la voie.....	148	177	205	215	113	483
Aux passages à niveau.....	139	497	122	472	88	208
Courr. postaux, empl. aux messag. etc.	1	36	2	40	—	52
<b>Totaux.....</b>	<b>412</b>	<b>3,144</b>	<b>425</b>	<b>2,692</b>	<b>246</b>	<b>2,243</b>
<b>Causes des accidents (voyageurs et employés)—</b>						
Accouplant ou découplant les wagons..	2	165	6	102	2	78
Tamponnements.....	28	188	5	115	3	45
Déraillements.....	17	268	12	223	1	130
Rupture des trains.....	—	27	1	31	—	35
Bris de locomotives ou de wagons.....	1	19	2	21	—	6
En tombant des trains ou wagons.....	23	288	20	187	5	88
En saut., mont. sur les wag. ou en desc..	11	360	7	339	3	292
Frappés par les convois, etc.....	37	157	40	138	15	78
Heurt de tunnels, etc.....	—	19	—	17	1	9
Autres causes.....	5	943	3	792	15	739
<b>Totaux.....</b>	<b>174</b>	<b>2,434</b>	<b>96</b>	<b>1,965</b>	<b>45</b>	<b>1,500</b>

(B) ACCIDENTS AUTRES QUE CEUX RÉSULTANT DU MOUVEMENT DES TRAINS, DES LOCOMOTIVES OU DES WAGONS.

Victimes.	1929.		1930.		1931.	
	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.	Tués.	Blessés.
Employés des gares et stations.....	1	875	—	670	1	473
Ouvriers des ateliers.....	5	3,529	2	2,832	1	1,482
Équipes des trains et gardes-ligne.....	7	3,947	14	3,043	8	2,341
Autres employés.....	1	2,104	6	1,656	3	539
Voyageurs.....	—	145	—	60	—	30
Autres.....	5	99	16	110	1	87
<b>Totaux.....</b>	<b>19</b>	<b>10,639</b>	<b>38</b>	<b>8,371</b>	<b>14</b>	<b>4,952</b>

## Section 3.—Main-mise de l'Etat sur les chemins de fer canadiens.

**Chemins de fer de l'Etat canadien.**—Le chemin de fer Intercolonial, dont la construction, achevée en 1876, était l'une des conditions de la Confédération, et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, inauguré en 1875 ont, de tout temps, appartenu au gouvernement fédéral et ont été exploités par lui. En 1903, le gouvernement fédéral entreprit la construction du tronçon est du chemin de fer national transcontinental, circonscrit entre Moncton et Winnipeg, avec l'intention de le donner à bail à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc Pacifique pour une durée de 50 ans. Mais lorsque cette construction fut achevée, en 1915, à cause de conditions surgissant de la guerre, cette compagnie ne se trouva pas en mesure d'en assumer l'exploitation, et le gouvernement lui-même s'en chargea; il dut en même temps prendre à bail l'embranchement du G.T.P. vers le lac Supérieur, lequel se trouvait isolé de la ligne principale. Par la suite, un certain nombre d'autres tronçons furent acquis dans l'est, notamment le New Brunswick & Prince Edward Island Railway, qui fait communiquer cette île avec le continent